



Avec ce livre, « *Le Chemin des morts* », publié aux éditions Gallimard, François Sureau nous propose un récit sobre autant que fort, le récit d'événements avec lesquels il vit depuis des décennies, dont il sait qu'il ne le quitteront pas, une histoire vraie qui renvoie aux dilemmes, aux états d'âme d'un juge ou de plusieurs juges, qui doivent prendre des décisions, qui se doivent d'appliquer la loi et qui s'interrogent et s'interrogeront toujours sur les effets de certaines de leurs décisions.

François Sureau est membre du Conseil d'Etat. Il se voit proposer de siéger à la « Commission de recours des réfugiés » (qui s'appelle aujourd'hui Cour nationale du droit d'asile) et qui statue en appel sur les décisions de rejet de leur requête opposées aux demandeurs d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Dans les années qui ont suivi 1975, la question d'attribuer le statut de réfugiés à des demandeurs basques se posait dans des termes nouveaux dès lors que l'Espagne était devenue une démocratie.

La Convention de Genève de 1951 est précise. Lorsqu'elle évoque des persécutions, il faut, pour que la victime puisse obtenir le statut de réfugié, que l'Etat d'où elle vient en soit directement responsable.

Or, l'Espagne était devenue une démocratie.

François Sureau écrit que reconnaître à certains de ses ressortissants le statut de réfugiés, c'eût été « *par un beau matin de printemps, condamner le nouveau gouvernement démocratique espagnol* ».

Je n'en dis pas plus. Je conseille la lecture de ce livre.

Je le conseille à tous ceux qui réfléchissent et travaillent sur le droit d'asile et sur la justice.

Je le conseille même, et surtout, à ceux qui, sur ces questions, auraient des préjugés. Il n'en manque pas.

Jean-Pierre Sueur

